

Qui peut saisir le Groupe Ressource?

Les professionnels, membres d'une institution, d'une association ou d'une organisation représentée au sein de la Commission Hébergement-Accompagnement du Conseil Local de Santé Mentale. Ils devront adhérer à la Charte de déontologie.

Si vous n'êtes pas certain(e) d'en faire partie, parlez en à vos collègues/hiérarchies, ou contactez la coordinatrice du Groupe Ressource.

Comment saisir le Groupe Ressource?

En remplissant une fiche de saisine et en l'adressant par mail à la Coordinatrice du Groupe Ressource.

NB: la fiche de saisine est téléchargeable en ligne sur le site internet du CLSM: www.clsmlyon.jimdo.fr

Le Groupe Ressource se réunit tous les deux mois (sauf juillet-août).



Coordonnées de la Coordinatrice du Groupe Ressource

Intervenante sociale à l'Antenne Solidarités du 8^è : Sandrine GAVOILLE sandrine.gavoille@mairie-lyon.fr

@ 04 78 74 15 50

Signataires de la Charte déontologique et de fonctionnement



- Centre Hospitalier le Vinatier
- Grand Lyon La Métropole
- Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon
- GEM Arlequin
- Lyon Métropole Habitat
- Grand Lyon Habitat
- CACUI
- Aralis
- Adoma

NB: Les signataires de la première version de cette Charte sont les membres fondateurs ayant participé au travail d'élaboration de l'instance. D'autres partenaires membres de la Commission Hébergement-Accompagnement du CLSM de Lyon 8^è peuvent signer cette Charte, en particulier ceux régulièrement invités aux réunions du Groupe Ressource.

Illustrations: Freepik. Mise à jour Juin 2017



Un outil créé par le Conseil Local de Santé Mentale de Lyon 8è



Un groupe-ressource pour accompagner les professionnels de terrain confrontés à des situations de souffrance psychosociale complexes dans l'habitat

Comment saisir le Groupe Ressource Santé Psychique et Logement?



Le demandeur envoie la fiche de saisine par mail à la coordinatrice du Groupe Ressource



La coordinatrice du Groupe Ressource rappelle le demandeur pour avoir plus de détails sur la situation

Si la situation relève du Groupe ressource



Le demandeur prend contact avec les partenaires à inviter (hors membres permanents) afin de les informer que la situation sera abordée



La coordinatrice du Groupe Ressource envoie l'Ordre du Jour à l'ensemble des invités (personne concernée, invités et membres permanents)



Réunion du Groupe
Ressource qui propose
un plan d'action
interpartenarial
incluant la personne

La personne concernée est informée de la saisie du Groupe Ressource et invitée à y participer



Si la situation ne relève pas du Groupe ressource

La coordinatrice du Groupe Ressource oriente le demandeur vers le dispositif ou l'interlocuteur adapté



Si elle n'était pas présente, la personne concernée est informée des suites données à la réunion



Objectifs du Groupe Ressource

- La participation active de la personne concernée à la résolution de sa situation
- Favoriser l'intégration sociale des personnes en souffrance psychique en permettant leur maintien ou leur orientation dans un logement/hébergement adapté, et en prévenant la dégradation de la situation.
- Associer les compétences de plusieurs professionnels pour une évaluation interdisciplinaire d'une situation de souffrance psychosociale afin d'élaborer des réponses interinstitutionnelles.



Composition du Groupe Ressource

- La personne dont la situation est évoquée (accompagnée ou non par la personne de son choix)
- ▶ Le professionnel qui a saisit l'instance

MEMBRES PERMANENTS

Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Arlequin

Un représentant du Conseil d'Administration

Centre hospitalier Le Vinatier - Centre médico-psychologique

▶ Un médecin psychiatre + une assistante de service social + un cadre de santé

Grand Lyon—La Métropole

▶ Un responsable de service social + Un travailleur social de Maison de la Métropole

CCAS – Antenne Solidarités du 8^è

Une intervenante social (coordinatrice du Groupe Ressource)

Un représentant des bailleurs sociaux (travailleur social)

Un représentant du secteur Hébergement

▶ En alternance, un travailleur social d'Aralis ou Adoma

DES MEMBRES OCCASIONNELS pourront être invités (tutelle, médecin traitant, association...) s'ils ont un lien dans le suivi de la personne.

La charte de déontologique de fonctionnement

La charte déontologique et de fonctionnement du Groupe Ressource est composée d'un ensemble de principes éthiques et de principes d'action choisis par le groupe. Ils sont rappelés au début de chaque rencontre.

Cette charte a été signée par les institutions représentées au sein du Groupe Ressource. Tout partenaire sollicitant le Groupe Ressource se doit d'en respecter les principes :

- informer la personne concernée ou respecter son anonymat
- partager les informations dans un espace de confiance réciproque afin de respecter le secret professionnel de chacun
- travailler en réseau

La Charte est téléchargeable en ligne sur le site internet du CLSM: www.clsmlyon.jimdo.fr

Rappel des situations relevant du Groupe Ressource

- ♦ Situation mêlant problématiques de santé psychique, d'habitat et difficultés sociales
- ♦ Situation complexe qui perdure dans le temps et/ou qui nécessite un travail inter partenarial de prévention (si le demandeur évalue qu'une situation risque de mener à un blocage, le groupe peut être saisit pour éviter sa dégradation)
- ♦ Concerne une personne majeure
- Pas de situation d'urgence
- ◆ Pas de saisie en première intention (le demandeur doit avoir mobilisé les dispositifs habituels de droit commun au préalable)